

# Collectif Francazal

22 rue des Bleuets  
31270 CUGNAUX

Site : collectif-francazal.org  
Mail : collectif-francazal@laposte.net

Monsieur le Président  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire « La voix du Midi » du 17 décembre 2009, vous avez déclaré, à propos de Francazal : c'est « une base bien implantée dans le tissu économique local et respectueuse de l'environnement [...] je crois qu'il faut avoir une approche duale Francazal-Blagnac [...]. L'hypothèse de coexistence me paraît la plus équilibrée, car elle permet de faire de l'emploi sur le site avec l'implantation d'activités liées à l'aéronautique, de conserver les militaires qui ont besoin de s'entraîner, de désengorger Blagnac de ses vols d'affaires, tout en ne remettant pas en cause le développement urbain autour de la piste. ».

Des déclarations similaires sont reprises dans le numéro de décembre de la Chambre de Commerce.

Comme vous le savez certainement, le Collectif Francazal s'est constitué pour s'opposer au maintien en activité de la piste de la base 101, qui est située dans un secteur fortement urbanisé.

Aussi ne serez-vous pas étonnés que vos propos appellent une réaction de notre part.

Nous ne comprenons pas ce que vous voulez signifier par une base *respectueuse de l'environnement*. Respecter l'environnement, c'est d'abord respecter la qualité de vie des riverains, ce qui ne saurait être le cas d'une activité à haut niveau de nuisances sonores.

Concernant la nature de l'activité aéronautique que vous envisagez, nous relevons une contradiction car, d'une part, vous semblez limiter la destination de la piste au délestage de l'aviation d'affaires, d'autre part vous évoquez une dualité avec Blagnac, faisant de Francazal une deuxième plateforme au sein même de l'agglomération. C'est bien ce deuxième projet, habituellement tenu secret mais qui est en germe dans le premier, qui soulève notre inquiétude, étant donné que sa réalisation entraînerait de grandes nuisances sonores, *irrespectueuse* de l'environnement.

Ensuite, vous faites espérer l'implantation d'activités liées à l'aéronautique, perspective séduisante tant par la promesse de créations d'emplois que par la contribution au renforcement du pôle aéronautique à Toulouse. Mais nous observons que la création d'emplois risquerait de n'être que des transferts au sein de l'agglomération et que, de toute façon, il ne semble pas qu'on ait réussi à attirer des entreprises dans cette aventure, pour autant que nous soyons bien informés. D'ailleurs, pour remédier à la fragilité liée au monolithisme de l'économie toulousaine, il serait souhaitable de favoriser à Francazal la création d'entreprises relevant d'autres secteurs d'activité, comme par exemple le secteur des nouvelles technologies liées à l'environnement, qui est porteur d'emplois pérenne.

Enfin, vous affirmez que cette solution aéronautique ne remet pas en cause le développement urbain autour de la piste. Nous avons récemment attiré l'attention de M. le Préfet sur cette proposition : il ne fait aucun doute que la construction de logements dans l'emprise de Francazal reviendrait à créer une nouvelle zone urbaine sensible.

Le Collectif Francazal tenait à vous faire connaître l'opposition d'une grande partie de la population au projet que vous soutenez.

Nos concitoyens, *lorsqu'ils sont informés*, ne sont pas dupes et ne se laissent pas bernier par une présentation avantageuse de solutions qui seraient désastreuses pour eux.

Si, en définitive, malgré les arguments qui militent en sa défaveur, l'option aéronautique était adoptée par le comité de pilotage, soyez persuadé que le Collectif Francazal ne l'acceptera pas et ne se résignera pas tant que tous les moyens et voies de recours permettant de faire casser la décision n'aurent pas été épuisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

A Cugnaux, le 29 janvier 2010.

Pour le Collectif Francazal,

Bernard Gineste, président